



Envoyé en préfecture le 09/04/2024  
Reçu en préfecture le 09/04/2024  
Publié le  
ID : 064-216400655-20240408-2024\_29-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSESE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA  
Séance 8 avril 2024 à 19h00 /  
2024ko apirilaren 8ko biltzarra, arratseko 19:00ak



Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
2 avril 2024 / 2024ko apirilaren 2a	27	21

**Etaient présents / hor izenak :**

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Francis DOMANGÉ, Xalbat GARAT, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Pierre LAVIGNE, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

**Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :**

Murielle ARREGUI (k) à Jean Louis FOURNIER (i)  
Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)  
Laetitia LAC (ek) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)

**Absents/ Hor ez izenak :** Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS

**Secrétaire de séance / idazkaria :** Ann SIMON

**2024-29 Participation 2023/2024 aux frais de fonctionnement Ikastola / Ikastolaren ibilmoldearendako 2023/2024 ko diruzko partehartzea**

Dans le cadre du contrat d'association liant l'Ikastola d'Ascain à l'Etat le montant de la subvention de fonctionnement à verser pour l'année 2023/2024 doit être fixé.

En se référant aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique pour l'année écoulée (897,56 € / élève), il est proposé une actualisation du montant de la participation communale à l'Ikastola.

Le Conseil, oui cet exposé, à l'unanimité,

**Considérant que** l'Ikastola compte dans ses effectifs 52 élèves résidant à Ascain et 6 élèves résidant à l'extérieur inscrits au titre de la fratrie à compter de la rentrée de septembre 2023, soit un total de 58 élèves, **FIXE** le forfait communal de l'Ikastola d'Ascain pour l'année scolaire 2023/2024 à 52 058,48 € (897,56 € x 58 élèves), réparti comme suit :

33 962,66 €	en personnel détaché
13 663,87 €	frais de consommation d'eau, d'électricité
408,00 €	frais d'entretien des bâtiments
409,89 €	frais d'assurance
3 614,06 €	en participation financière.

**DÉCIDE** que la participation financière communale ainsi fixée pour 2023/2024 sera versée mensuellement, soit 301,18 €/mois, et continuera à être versée en 2025, sur les mêmes bases, jusqu'à la prise à effet de la délibération 2024/2025.

**AJOUTE** qu'un acompte de 1 744,75 € ayant déjà été versé pour les mois de septembre 2023 à mars 2024, sur la base du forfait de l'année précédente (249,25 € /mois x 7), il reste 1 869,46 € à payer pour solder l'année scolaire de septembre 2023 à août 2024. A partir de septembre 2024, il conviendra de verser 301,18 € x 4, soit 1 204,72 € jusqu'en décembre 2024.

Ainsi, la participation financière de la Commune sur l'année civile 2024(janvier à décembre) inscrite au Budget 2024 s'élèvera à 3 821,93 €

**PRÉCISE** que les calculs sont effectués à partir des effectifs de chaque rentrée pour l'année scolaire qui suivra.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.  
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,  
Jean Louis FOURNIER

